

**COMMUNE DE BAYONNE**  
**Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2018**  
**DELIBERATION N° 07**

*Nombre de conseillers  
municipaux en exercice :*  
43

*Certifié exécutoire compte  
tenu du dépôt au titre du  
contrôle de légalité et de  
l'affichage en mairie le*

*Le Maire*

L'an deux mil dix huit, le dix huit octobre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

**Présents :** M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. NEYS, UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN DOLHAGARAY, M. AGUERRE, Mme JUZAN, M. ESMIEU, Mme LANGLOIS (jusqu'à 20h30), MM. SALDUCCI, POCQ, ARCOUET, SALANNE, Mmes BRAU-BOIRIE, MEYZENC, M. ESCAPIL-INCHAUSPE, Mme TAIEB (jusqu'à 19h30), M. LAIGUILLON, Mmes CANDILLIER (à partir de 17h50), BENSOUSSAN, M. DAUBISSE, Mme LARRE, M. MASSONDE, Mmes ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART et Mme LEUENBERGER.

**Absents représentés par pouvoir :**

Mme LANGLOIS à M. ESMIEU (à partir de 20h30), Mme CANDILLIER par M. ARCOUET (jusqu'à 17h50), Mme TAIEB par M. MASSONDE (à partir de 19h30), Mme BELBARAKA par M. DAUBISSE, M. BOUTONNET par M. LAIGUILLON, Mme PICARD-FELICES par Mme CAPDEVIELLE.

**Secrétaire :**

Mme BENSOUSSAN

---

*Entendu le rapport de M. le Maire*

**OBJET : ACTION CŒUR DE VILLE** – Convention-cadre pluriannuelle Cœur de Ville.

Bayonne est l'une des 222 villes retenues par le Gouvernement dans le cadre du programme national Action Cœur de Ville qui vise à accompagner les villes dites « moyennes » dans leur projet de revitalisation de centre-ville.

Ce programme, piloté par le ministère de la Cohésion des territoires, a pour but de mobiliser les moyens de l'Etat et de ses partenaires financiers en faveur des communes centres et intercommunalités qui s'engagent à élaborer et mettre en œuvre une stratégie de redynamisation de leur cœur d'agglomération.

Il doit notamment permettre aux collectivités de préparer la transition énergétique et écologique, faire revenir les ménages en centre-ville, renforcer le tissu commercial et économique, valoriser les atouts touristiques et culturels, faciliter les déplacements (mobilités actives, transports innovants, réseaux « intelligents »...), favoriser la mobilité professionnelle

pour développer l'emploi (faciliter le logement des salariés), améliorer le cadre de vie et soutenir la vie locale.

Il est attendu des collectivités locales qu'elles formalisent leur projet de territoire selon les cinq axes suivants :

- axe 1 : « De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville »,
- axe 2 : « Favoriser un développement économique et commercial équilibré »,
- axe 3 : « Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions »,
- axe 4 : « Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine »,
- axe 5 : « Fournir l'accès aux équipements et services publics ».

Auxquels s'ajoutent deux axes transversaux :

- la transition énergétique et écologique,
- l'innovation (dont le développement du numérique).

Les modalités d'intervention de l'ensemble des acteurs impliqués, dont les collectivités, l'Etat, les partenaires financiers et les partenaires locaux, sont exposées dans une convention-cadre pluriannuelle, signée pour un délai maximum de six ans et demi. Une révision de la convention doit intervenir dans un délai de 18 mois maximum à compter de sa signature afin d'intégrer par avenant un diagnostic territorial actualisé ainsi qu'un projet global, assorti des périmètres d'intervention.

Le projet de convention-cadre, annexé, expose les éléments de contexte, le programme d'études complémentaires nécessaires à l'établissement d'un diagnostic territorial actualisé, ainsi que le programme d'actions matures que la Ville de Bayonne et ses partenaires locaux sont sur le point d'engager. Il comporte également un principe de périmètre d'intervention qui sera ajusté si nécessaire à l'issue de la phase de diagnostic.

Le programme des actions matures reflète la volonté de mettre en valeur notre patrimoine urbain en l'adaptant aux attentes d'aujourd'hui. Des sommes importantes y sont allouées pour requalifier l'habitat ancien, donner un nouveau souffle aux commerces, requalifier les espaces publics et moderniser les équipements.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver les termes de la convention-cadre, jointe en annexe,
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer, ainsi que les conventions opérationnelles et tous documents afférents à leur mise en œuvre,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter tous financeurs ou partenaires pour permettre la réalisation du programme.

*Ont signé au registre les membres présents.*

**ADOPTION, A L'UNANIMITE**

Jean-René ETCHEGARAY  
Maire de Bayonne